

École Primaire Publique de la Boutonne

23 rue d'Aulnay
17470 Saint-Georges-de-Longuepierre

05 46 24 00 58

Courriel :
em-st-georges-de-longuepierre@ac-poitiers.fr

Site internet :
http://blogs17.ac-poitiers.fr/st-georges-longuepierre/

MESDAMES ET MESSIEURS LES PARENTS D'ÉLÈVES,
L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE VOUS SOUHAITE UNE BONNE RENTRÉE 2018.

RENTRÉE 2018 – HORAIRES DE L'ÉCOLE

Nouveaux horaires des temps d'enseignement : semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi),
8h45/12h et 13h30/16h15 pour la classe maternelle
8h45/12h15 et 13h45/16h15 pour les classes d'élémentaire

Les élèves sont accueillis par les enseignants à 8h35 le matin et 13h35 l'après-midi.

Rappel du Règlement intérieur :

L'école est ouverte chaque jour 10 minutes avant les heures de classes : 8h35 le matin notamment.
Les familles sont invitées à respecter scrupuleusement ces horaires.

Les parents qui autorisent leurs enfants ponctuellement ou à l'année à partir seuls de l'école à midi et/ou à 16h15 fourniront une autorisation écrite. De même, les parents fourniront une autorisation écrite si leurs enfants doivent partir avec un autre adulte.

*Les temps périscolaires sont pris en charge par la Communauté de Communes des Vals de Saintonge
Pour toute information : tél. 05 46 33 67 93 – accueil.portedeniort@cdevalsdesaintonge.fr*

Règlement intérieur :

Toutes les familles sont tenues de prendre connaissance du règlement intérieur affiché dans l'école et consultable sur le site :
<http://blogs17.ac-poitiers.fr/st-georges-longuepierre/>

TRÈS IMPORTANT, documents administratifs à remettre aux enseignants dès la rentrée :

→ **Fiches de renseignements et fiche d'urgence** : les familles doivent faire parvenir adresses, téléphones, personnes à contacter en cas d'urgence... afin que ces données soient numérisées.

→ **Attestations d'assurances scolaires** : toutes les familles feront parvenir une attestation d'assurance scolaire. Il devra être mentionné sur l'attestation d'assurance (valable pour toute la durée de l'année scolaire 2018/2019) que chaque élève bénéficie d'une « individuelle accidents ».

Coopérative scolaire :

Les membres du Conseil d'école ont proposé que le montant minimum de la coopérative scolaire soit fixé à **10 euros par élève et par an**. Le règlement de la coopérative, qui ne revêt cependant pas de caractère obligatoire, permet chaque année d'aider à la réalisation de nombreux projets dans les classes. En cas de règlement par chèque, merci de bien vouloir l'adresser à **ADCS OCCE17 – Ecole de la Boutonne**

Élections des représentants de parents d'élèves :

Les élections des représentants de parents d'élèves aux Conseils d'école se dérouleront le vendredi 12 octobre 2018. Chaque parent est électeur et éligible. La date limite de dépôt des déclarations de candidatures auprès du directeur de l'école est fixée au lundi 1er octobre.

Réunion de rentrée parents/enseignants :

Les réunions de rentrée concernant le fonctionnement de l'école et l'organisation pédagogique dans les classes auront lieu courant du mois de septembre. Les dates des réunions pour chacune des classes vous seront communiquées dans les prochains jours.

Échanges parents-enseignants par messagerie électronique :

Afin de mettre à jour le carnet d'adresses électroniques de l'école, merci de bien vouloir envoyer un message à l'adresse de l'école (em-st-georges-de-longuepierre@ac-poitiers.fr) avec le contenu suivant :

« Nom(s) et prénom(s), parent(s) de -----, souhaite / souhaitons recevoir des informations concernant l'école sur cette messagerie électronique. »

Date et signatures des parents

Le directeur

